

**RAPPORT DE**

**GESTION**

**2020**

**atupri**

L'assureur de la santé

# SOMMAIRE

---

## RAPPORT ANNUEL 3

---

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Effectif du personnel au 31 décembre 2020	6
1.3	Projets	6
1.4	Conditions-cadres politiques et légales	6
2	Exercice	8
2.1	Chiffres-clés 2020	8
2.2	Gestion du risque	9
2.3	Organes et organigramme au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	10
3	Rémunérations	12
4	Perspectives	12

---

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 13

---

Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé, Berne	14
--	----

---

## COMPTES ANNUELS 15

---

Bilan au 31 décembre 2020	16
Compte de résultat 2020	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Tableau de variation des fonds propres	19

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 20

---

1	Compte de résultat sectoriel	21
2	Principes de présentation des comptes	22
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	22
4	Explications concernant les comptes annuels 2020	26
4.1	Placements de capitaux	26
4.2	Immobilisations incorporelles	28
4.3	Immobilisations corporelles	29
4.4	Actifs circulants	30
4.5	Provisions techniques pour propre compte	31
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	32
4.7	Provisions non techniques	32
4.8	Provisions pour risques de placement	33
4.9	Engagements/Comptes de régularisation	33
4.10	Frais d'exploitation pour propre compte	34
4.11	Autre résultat d'exploitation	34
4.12	Autres mentions	35

# Rapport annuel

# 1 CONTEXTE

## 1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

### EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

À l'instar de l'année précédente, Atupri enregistre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 une nouvelle augmentation de l'effectif des assurés de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'effectif global des assurés: une progression de plus de 13'000 assurés AOS (effectif AOS désormais supérieur à 194'800 assurés – effectif global désormais supérieur à 214'300). Les augmentations dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, des Grisons, de Thurgovie, du Valais et de Vaud sont à souligner. L'effectif a notam-

ment baissé dans les cantons de Berne et de Zurich, mais ce recul a été plus que compensé par les nouvelles affiliations. La part des modèles managed care dans l'AOS a de nouveau légèrement augmenté et se situe désormais à plus de 72% (année précédente: 70%). Le modèle médecin de famille a enregistré le plus de conclusions (32%). En matière de franchises, ce sont la franchise à option CHF 2'500.– (40% des conclusions) et la franchise ordinaire CHF 300.– (38% des conclusions) qui l'emportent.

### NOTORIÉTÉ DE LA MARQUE

La notoriété de la marque a enregistré une augmentation de 10,5 points de pourcentage, à 59%. L'étude de la marque et de la clientèle atteste à Atupri des valeurs de recommanda-

tion élevées et la 2<sup>e</sup> place au Net Promoter Score (indicateur qui mesure la probabilité de recommandation).

### CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2021	1.1.2020	Différence	Différence en %
<b>Assurance de base selon la LAMal</b>				
Assurance obligatoire des soins (AOS) <sup>1)</sup>	194'841	181'774	13'067	7,2
Indemnité journalière LAMal	1'613	1'763	-150	-8,5
<b>Assurances complémentaires selon la LCA</b>				
Mivita	75'652	75'625	27	-
Comforta	15'949	15'950	-1	-
Denta	32'974	33'177	-203	-0,6
Diversa	23'121	24'219	-1'098	-4,5
Extra	21'571	22'635	-1'064	-4,7
Hôpital Combi	21'394	22'388	-994	-4,4
Hôpital dont avec hôtel	1'966 75	1'714 86	252 -11	14,7 -12,8
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA <sup>1)</sup>	25'946 19'151	25'785 19'424	161 -273	0,6 -1,4
seulement indemnité journalière sans AOS <sup>1)</sup>	394	420	-26	-6,2
<b>Nombre total d'assurés</b>	<b>214'386</b>	<b>201'618</b>	<b>12'768</b>	<b>6,3</b>

<sup>1)</sup> Le nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS».

## CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2021	1.1.2020	Différence	Différence en %
<b>Standard</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	9'406	9'986	-580	-5,8
Franchise ordinaire pour adultes	300	29'685	30'830	-1'145	-3,7
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		828	1'027	-199	-19,4
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		13'960	14'478	-518	-3,6
<b>Total</b>		<b>53'879</b>	<b>56'321</b>	<b>-2'442</b>	<b>-4,3</b>
<b>Assurance médecin de famille CareMed</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	3'905	3'711	194	5,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	25'926	22'895	3'031	13,2
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		613	563	50	8,9
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		33'107	26'476	6'631	25
<b>Total</b>		<b>63'551</b>	<b>53'645</b>	<b>9'906</b>	<b>18,5</b>
<b>HMO</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	1'071	1'083	-12	-1,1
Franchise ordinaire pour adultes	300	11'919	11'210	709	6,3
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		209	217	-8	-3,7
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		25'350	23'758	1'592	6,7
<b>Total</b>		<b>38'549</b>	<b>36'268</b>	<b>2'281</b>	<b>6,3</b>
<b>TelFirst</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	2'555	2'305	250	10,8
Franchise ordinaire pour adultes	300	5'955	4'339	1'616	37,2
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		396	317	79	24,9
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		18'884	11'518	7'366	64
<b>Total</b>		<b>27'790</b>	<b>18'479</b>	<b>9'311</b>	<b>50,4</b>
<b>FlexCare</b>					
Franchise ordinaire pour enfants	0	282	382	-100	-26,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'435	2'039	-604	-29,6
Niveaux de franchise au choix pour enfants <sup>1)</sup>		86	139	-53	-38,1
Niveaux de franchise au choix pour adultes <sup>2)</sup>		9'269	14'501	-5'232	-36,1
<b>Total</b>		<b>11'072</b>	<b>17'061</b>	<b>-5'989</b>	<b>-35,1</b>
<b>Total global AOS</b>		<b>194'841</b>	<b>181'774</b>	<b>13'067</b>	<b>7,2</b>

<sup>1)</sup> Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

<sup>2)</sup> Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

## 1.2 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le nombre de collaborateurs converti en emplois à temps plein et sans personnel temporaire était de 223 au 31 décembre 2020 (année précédente: 215).

## 1.3 PROJETS

La mise en œuvre de la stratégie Atupri s'est aussi résolument poursuivie durant l'exercice sous revue 2020. Différents projets focalisés sur la numérisation ont été introduits ou lancés dans le cadre des champs d'action stratégiques définis:

- Suite à l'introduction de l'outil «Campaign», les campagnes de publipostage peuvent désormais être automatisées et sont donc plus efficaces, sans étapes de travail manuelles ni changements de support. Dans un premier temps, l'outil est utilisé pour l'«Onboarding» sur notre portail clients. D'autres possibilités d'utilisation sont en cours de développement.
- Le tri automatisé des e-mails sur la base de l'AI a été lancé avec la mise en œuvre des processus de changement d'adresse et de commande de documents.
- Depuis l'été 2020, Atupri est le premier assureur-maladie suisse à accepter des cryptomonnaies (bitcoin et ether) comme moyen de paiement des factures de primes et de prestations. Atupri ne gère pas de cryptomonnaies dans le bilan et le compte de résultat. Les assurés qui ont opté pour ce mode de paiement supportent le risque de cours.
- Les conditions permettant la conclusion en ligne de couvertures LCA ont été créées. Grâce au lancement en 2021, les commandes en ligne de produits LCA peuvent être réalisées sans changement de support et d'appareil.
- Nos plateformes numériques, telles que le portail clients (y c. l'app), atupri.ch et le calculateur de primes, ont été

développées et harmonisées, notamment en termes de personnalisations (région de primes, montant de la franchise) et d'interconnexion avec l'app Medgate.

- Une analyse des processus dans le domaine Prestations a permis d'identifier le potentiel d'optimisation des processus de travail et de l'intensité d'audit. Les mesures qui en découlent seront mises en œuvre en 2021.
- Le lancement d'une plateforme d'e-learning moderne permet désormais de couvrir l'ensemble des besoins de formation initiale et continue interne et d'apprentissage au sein de l'entreprise.
- De nombreux projets garantissant une infrastructure TIC durable et conforme aux normes de sécurité ont pu être concrétisés dans le domaine Gestion de l'information et projets. Des composants de base de l'environnement TIC ont notamment été stabilisés, la téléphonie obsolète a été remplacée par «Skype for Business» et un changement de fournisseur d'accès a été opéré. Une harmonisation technique des systèmes clients a par ailleurs été réalisée.

La transformation numérique exerce une forte influence sur l'environnement de travail de la plupart des collaborateurs. C'est pourquoi la gestion du changement revêt une grande importance dans tous les projets.

## 1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET LÉGALES

Affaires essentielles de la politique de la santé durant l'année sous revue 2020:

- TARDOC: en janvier 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a conclu que la nouvelle structure tarifaire TARDOC introduite à l'été 2019 par l'association faitière Curafutura et la Fédération des médecins FMH ne peut pas être approuvée par le Conseil fédéral, puisque Curafutura ne représente qu'une minorité des caisses-maladie (40%) (santésuisse n'a pas pris part aux négociations tarifaires). En juin, les partenaires tarifaires ont soumis au Conseil fédéral une demande d'approbation comportant des changements fondamentaux: une convention d'adhésion de Swica Assurance-maladie SA, un concept de neutralité des coûts commun ainsi qu'une version remaniée de la structure tarifaire (TARDOC 1.1). L'OFSP examine une nouvelle fois si les

éléments remaniés respectent les exigences légales ainsi que les conditions prescrites par le Conseil fédéral; la nouvelle structure tarifaire ne doit notamment pas engendrer de coûts supplémentaires.

- Planification hospitalière et tarifs hospitaliers: en février 2020, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre l'uniformisation des exigences en matière de planification des hôpitaux et des établissements médico-sociaux (EMS). Dorénavant, les tarifs hospitaliers pour le domaine stationnaire devront en outre être déterminés selon des modalités identiques dans toute la Suisse. Ces mesures visent à accroître la qualité de la prise en charge et à freiner les coûts dans le domaine stationnaire. À cet effet, il a mis en consultation une modification correspondante de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

– Mesures visant à freiner la hausse des coûts: le Conseil fédéral entend réduire la charge des primes pour la population suisse. Lors de sa réunion du 19 août 2020, il a décidé un deuxième volet de mesures au travers duquel il souhaite continuer à améliorer la prise en charge médicale et freiner l'augmentation des coûts de la santé. Le potentiel d'économie représente environ 1 milliard de francs. Le Conseil fédéral met ces mesures supplémentaires en consultation. Avec le deuxième volet de mesures, le Conseil fédéral concrétise sa décision du 20 mai 2020 visant à présenter un contre-projet indirect à l'initiative populaire PDC «Baisser les primes – pour un frein aux coûts de la santé (initiative pour un frein aux coûts)» (cf. également ci-dessous à la rubrique «Initiatives populaires»).

– Réserves: le Conseil fédéral vise un calcul plus précis des primes. En principe, les assurés ne devraient plus payer de primes trop élevées et obtenir un remboursement a posteriori. Ils doivent en outre avoir la possibilité de profiter des réserves excessives de certains assureurs. Le Conseil fédéral souhaite, par conséquent, préciser les conditions d'application de la réduction volontaire des réserves et du remboursement des recettes de primes excédentaires. Lors de sa réunion du 18 septembre 2020, il a ouvert la consultation

relative à la modification de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal).

– Critères d'admission pour les médecins: le besoin de médecins doit désormais se baser sur un niveau de soins régional. Lors de sa réunion du 4 novembre 2020, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et à d'autres ordonnances portant sur la mise en œuvre de la révision de la LAMal «Admission des fournisseurs de prestations». La révision permet aux cantons de régler le nombre de médecins grâce à un instrument durable. Cela permet ainsi d'éviter une surmédicalisation et de freiner l'augmentation des coûts.

– Loi sur le contrat d'assurance révisée: le 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur le contrat d'assurance révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette loi remaniée comporte des dispositions plus modernes et plus favorables aux clients. Un droit de révocation de 14 jours est ainsi introduit pour les contrats d'assurance, et même les contrats d'une durée supérieure peuvent être résiliés après trois ans. Le délai de prescription pour les prétentions résultant de contrats d'assurance passe de deux à cinq ans. La loi est en outre adaptée aux exigences actuelles des relations d'affaires électroniques.

## INITIATIVES POPULAIRES

– L'initiative d'allègement des primes du PS a été officiellement constituée en février 2020. Cette initiative exige que personne ne paye plus de 10% de son revenu pour les primes d'assurance-maladie. Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative populaire en mai, lui reprochant d'ignorer la problématique des coûts. Il a décidé de soumettre un contre-projet indirect, selon lequel la contribution cantonale aux réductions de primes serait liée aux coûts bruts du système de santé. En octobre 2020, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification correspondante de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

– En mars 2020, le PDC a remis à la Chancellerie fédérale son initiative pour un frein aux coûts, dotée de quelque 119'000 signatures. Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative en mai, considérant que le mécanisme proposé n'était pas assez flexible. En guise de contre-projet indirect, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un objectif pour l'évolution des coûts dans l'AOS. Cette mesure fait partie de son programme de maîtrise des coûts en cours.

## AUTRES THÈMES POLITIQUES

– Le Conseil fédéral entend renforcer la qualité et l'économicité du système de santé. En mars 2020, il a ouvert la procédure de consultation relative à l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) révisée. Cette révision a pour but de concrétiser les mesures adoptées par le Parlement en 2019, qui prévoient notamment la mise en place d'une Commission fédérale pour la qualité et la conclusion de conventions de qualité entre les partenaires tarifaires.

– À la mi-mai 2020, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi qui lui donne la compétence de déclarer obligatoire l'Accord de branche des assureurs-maladie concernant les «intermédiaires». Cet accord interdit la prospection téléphonique à froid et limite la rémunération des intermédiaires.

– Les patients sont tenus de participer aux coûts d'une hospita-

lisation. Afin d'instaurer la clarté sur le nombre de jours à payer, le Conseil fédéral a mis en consultation, le 12 juin 2020, une précision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

– Le 11 septembre 2020, le Conseil fédéral a décidé une révision de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR). Les adaptations visent principalement à optimiser le calcul de la compensation des risques et des primes.

– Lors de sa réunion du 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a approuvé les versions mises à jour des structures tarifaires SwissDRG et TARPSY.

## 2 EXERCICE

Atupri a connu un excellent exercice 2020 et peut de nouveau afficher un résultat d'entreprise positif. Le ratio combiné est légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Malgré la situation économique tendue, les placements ont dégagé un rendement de 2,5%. Le taux de contribution aux frais d'administration de l'assurance obligatoire des soins est toujours inférieur à 5% des primes brutes.

Le conseil de fondation a décidé une adaptation de la stratégie de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et a adopté le nouveau règlement de placement correspondant. Deux stratégies de placement différentes sont désormais appliquées pour la LAMal et la LCA.

### 2.1 CHIFFRES-CLÉS 2020

		2020	2019	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	791'158	802'427	-1
Prestations versées	en CHF 1'000	689'941	696'929	-1
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	50'346	49'306	2
Frais d'exploitation par personne assurée <sup>1)</sup>	CHF	249	251	-1
Ratio combiné <sup>2)</sup>	en %	95,32	97,59	-2
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	45'750	71'088	-36
Total du bilan	en CHF 1'000	787'525	740'663	6
Provisions <sup>3)</sup>	en CHF 1'000	434'984	453'972	-4
Fonds propres	en CHF 1'000	241'433	195'682	23
Total Personnes assurées <sup>4)</sup>		214'386	201'618	6
Collaboratrices et collaborateurs <sup>5)</sup>		223	215	4

<sup>1)</sup> Par personne assurée au 31 décembre 2020 (202'510) et au 31 décembre 2019 (196'210)

<sup>2)</sup> Ratio combiné = total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte

<sup>3)</sup> Provisions = provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux

<sup>4)</sup> Total Personnes assurées = état au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au 1<sup>er</sup> janvier 2020

<sup>5)</sup> Converti en équivalent plein temps sans personnel temporaire = état au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

Toutes les indications et informations détaillées sur [les comptes annuels\\*](#) sont visibles dans le chapitre correspondant, y compris les [explications\\*](#) sur des positions choisies du bilan et du compte de résultat.



## 2.2 GESTION DU RISQUE

L'année 2020 a été particulièrement exigeante. La pandémie de coronavirus a touché notre société en plein cœur et ébranlé tous nos fondements.

Atupri Assurance de la santé n'a pas été épargnée, mais elle a surmonté cette crise avec beaucoup de succès jusqu'à présent. Le passage au télétravail s'est fait rapidement et sans complications et les mesures de protection liées au COVID-19 ont été appliquées consciencieusement sur tous les sites, de sorte que l'impact sur la santé des collaborateurs d'Atupri et, par conséquent aussi sur l'activité commerciale, a été minimisé autant que possible. Les facteurs de réussite suivants ont fortement contribué à la gestion réussie de cette crise:

### **L'organisation de crise ainsi que la collaboration**

- Depuis le début de la crise, l'état-major de crise d'Atupri se réunit à intervalles réguliers. Il analyse la situation actuelle concernant la pandémie de coronavirus afin d'être en mesure de réagir immédiatement aux évolutions actuelles, mais aussi d'anticiper des scénarios permettant d'être préparé à des évolutions futures, p. ex. un durcissement des mesures de lutte contre le coronavirus.
- Conjointement avec la division Gestion des risques, la direction forme l'état-major de crise pour que des décisions puissent être prises et mises en œuvre dans les meilleurs délais.

### **Les collaborateurs**

- Le concept de protection a été mis en œuvre de façon optimale par les collaborateurs de tous les sites. La division Gestion des risques a fait office de centre de compétences afin de coordonner et de contrôler la mise en œuvre des mesures.
- Le concept de protection Atupri suit en principe les recommandations du Conseil fédéral et est constamment adapté aux évolutions actuelles. Il inclut des prescriptions détaillées, notamment sur les thèmes des mesures de protection, du télétravail, des réunions et des voyages.

### **La gestion de l'information**

- L'état-major de crise a informé les collaborateurs d'Atupri de la situation actuelle et les mesures qui en découlent, en temps utile et de manière adaptée aux échelons respectifs.
- Des campagnes d'information spécifiques aux risques ainsi que des formations, par exemple sur le thème du phishing, sont en outre réalisées à intervalles réguliers.

Il s'est avéré qu'Atupri était bien préparée à cette crise du coronavirus. Parmi les aspects positifs de la situation actuelle, nous pouvons retenir que les processus de crise chez Atupri ont pu être optimisés grâce aux expériences acquises et qu'Atupri sortira renforcée de cette crise.

## 2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

### CONSEIL DE FONDATION

**Président**

Franz Müller

**Vice-présidente**

D<sup>r</sup> Sandra Thoma

**Membres**

Prof. D<sup>r</sup> Bettina Borisch

Andreas Dolf

D<sup>r</sup> Iris Kornacker

D<sup>r</sup> Bruno Schatzmann

Daniel Wirz

### COMITÉ DE PLACEMENT

**Membres**

Daniel Wirz (président)

D<sup>r</sup> Sandra Thoma

Christof Zürcher

Alfred Amrein

Beat Kunz, expert en placement  
externe

### COMITÉ D'AUDIT

**Membres**

Franz Müller (président)

D<sup>r</sup> Sandra Thoma

Andreas Dolf

Daniel Wirz

**Secrétariat du conseil de fondation**

Jürg Inäbnit

### ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zurich

### ORGANE DE RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Lucerne

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Président**

Christof Zürcher

**Président adj. et directeur****Finances et Services**

Alfred Amrein

**Responsable Marketing et Vente**

D<sup>r</sup> Caroline Meli

**Responsable Prestations**

Jona Städeli

### DIRECTION

**Responsable HR**

Thomas Baumann

**Responsable GI et Projets**

Roger-Noël Beck

(a. i. jusqu'au 31 mars 2021)

**Responsable GI et Projets**

Skender Fraoua (dès le 1<sup>er</sup> avril 2021)

**Responsable Gestion des risques**

D<sup>r</sup> Cyrill Baumann

**Responsable Droit et Conformité**

Silvio Alonso

### MÉDECINS-CONSEIL LAMAL

D<sup>r</sup> Daniel Schenk

D<sup>r</sup> Ursula Schafroth

D<sup>r</sup> Bruno Lombardi

D<sup>r</sup> Iris Görtler

### DENTISTES-CONSEIL

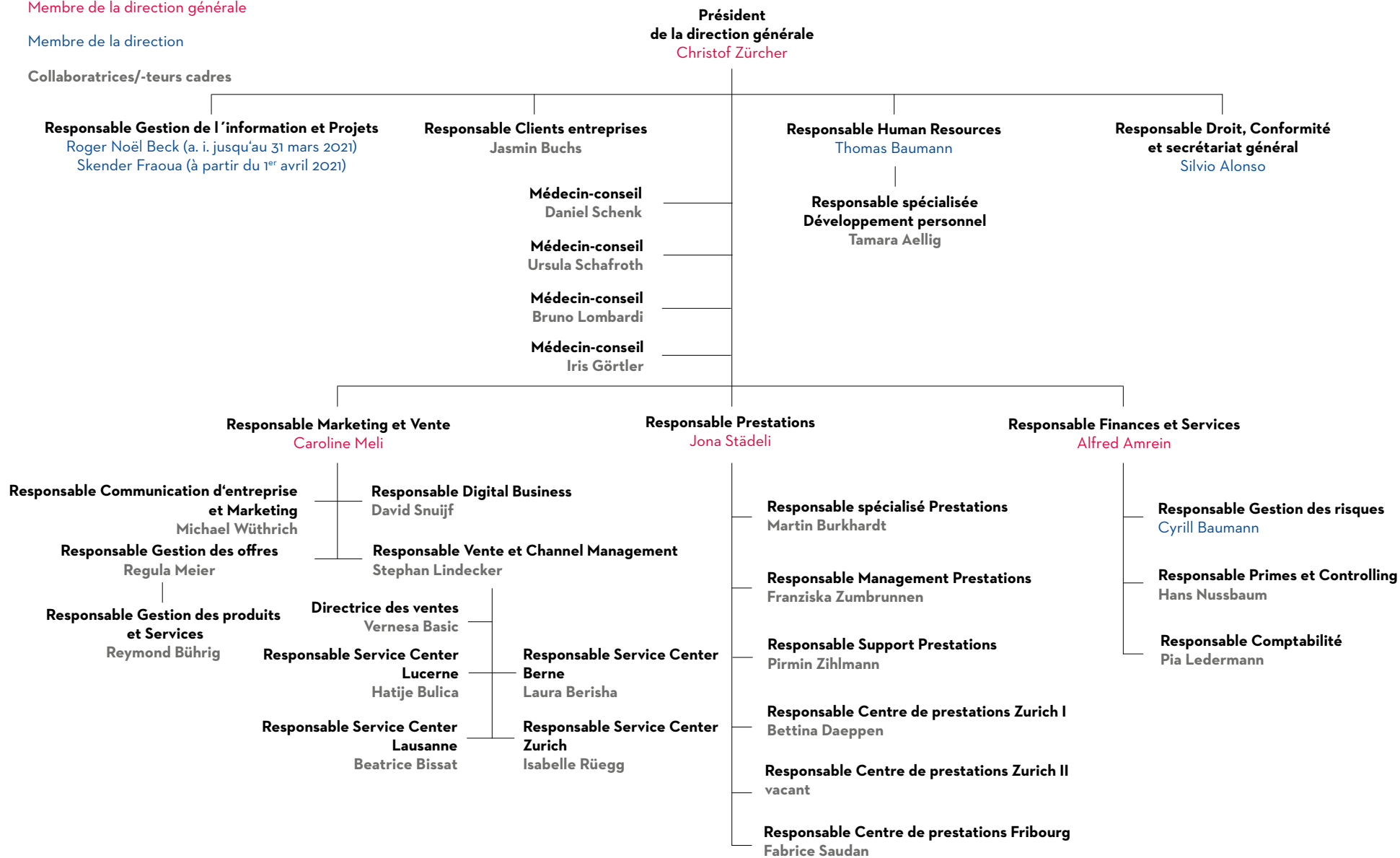
RVK Vertrauens- und  
Versicherungsärztlicher Dienst

D<sup>r</sup> Edgar von Ballmoos

Membre de la direction générale

Membre de la direction

Collaboratrices/-teurs cadres



## 3 RÉMUNÉRATIONS

Le conseil de fondation fixe les indemnités de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale. En 2020, les membres du conseil de fondation et de la direction générale ont reçu les versements suivants: les versements globaux aux membres du conseil de fondation étaient de CHF 168'000.-. Ce montant comprend également l'ensemble des indemnités pour la collaboration au sein des différentes commissions du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a perçu un montant de CHF 66'000.-. La rémunération globale des

quatre membres de la direction générale était constituée des salaires bruts de CHF 1'004'195.- et des cotisations de prévoyance de CHF 114'352.-. Le montant le plus élevé a été versé au président de la direction générale qui a perçu un salaire brut de CHF 294'996.- et des cotisations de prévoyance de CHF 38'877.-. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale devant être rendu public n'a été versé.

## 4 PERSPECTIVES

Le portefeuille de projets se caractérise notamment par le développement des canaux numériques et de l'offre de produits, ainsi que des mesures résultant d'une analyse des processus dans le domaine des prestations.

Les enseignements tirés du «mode de travail coronavirus» doivent permettre d'étudier le monde du travail du futur pour Atupri. Ils incluent notamment des questions sur les formes de travail et d'organisation flexibles, mobiles et agiles, le télétravail ainsi que l'infrastructure et la présentation des sites Atupri. En 2021, l'accent est mis sur la clarification des questions de télétravail, l'optimisation du poste de travail informatique ainsi que la conception et spécification de l'ensemble du projet à moyen-long terme.

Dans le domaine de la gestion de l'information et des projets, différents projets ont été planifiés en plus des projets de portefeuille, par exemple des optimisations supplémentaires de l'infrastructure TIC, le développement de mesures organisationnelles dans les divisions Exploitation, Développement de logiciels, Architecture et Gestion de projets, ainsi que la définition et l'adoption d'une nouvelle stratégie informatique.

En plus des projets de portefeuille, l'agenda de la division Marketing et Vente inclut le renforcement de la focalisation sur le conseil, des optimisations des processus et de la qualité ainsi que le développement de l'activité d'intermédiaire en termes de qualité et de concentration sur la clientèle, dans le respect du nouvel accord de branche.

Après l'élaboration des directives correspondantes, la division Gestion des risques se chargera de la mise en œuvre opérationnelle de la gestion du Third-Party-Risk ainsi que de la gestion de crise, d'urgence et de la continuité d'exploitation. La mise en œuvre de différentes mesures dans la division Cybersecurity et l'introduction progressive d'un outil de gestion des processus moderne constituent en outre des priorités.

En termes de gouvernance et de conformité, la mise en œuvre de la loi sur la protection des données révisée est notamment prioritaire. Cela inclut l'élaboration de registres de traitement des données et d'analyses d'impact de la protection des données, l'implémentation de processus qui en garantiront désormais la mise à jour ainsi que l'adaptation de documents. L'entrée en vigueur est actuellement attendue à l'été 2022.

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de  
révision au conseil de  
fondation de  
**Atupri Assurance de la santé, Berne**

Zurich, le 23 avril 2021

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels d'Atupri Assurance de la santé présentés aux pages 15 à 35, qui se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des fonds propres et de l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### *Responsabilité du conseil de fondation*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les Swiss GAAP RPC, avec les prescriptions légales et avec l'acte de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, qui doivent être exempts de fausses indications essentielles dues à des manquements ou à des erreurs. Par ailleurs, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes de présentation des comptes adéquates, ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Il est de notre responsabilité de remettre une appréciation basée sur notre contrôle des comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la législation suisse et les normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons planifier et exécuter le contrôle de façon à obtenir une certitude suffisante concernant l'absence de fausses indications essentielles dans les comptes annuels.

Le contrôle comprend l'exécution de procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du réviseur. Cela inclut l'évaluation des risques de fausses indications essentielles dans les comptes annuels en tant que conséquence de manquements ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, pour autant que celui-ci soit pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour remettre une appréciation sur l'efficacité du système de contrôle interne. L'audit comprend en outre l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées, de la fiabilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate.

#### *Opinion d'audit*

D'après notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et des résultats, en concordance avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse ainsi qu'à l'acte de fondation.

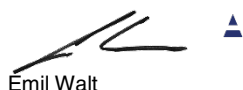
### Rapport sur la base d'autres prescriptions légales

Nous confirmons que nous satisfaisons aux exigences légales en matière d'agrément selon la loi sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et en matière d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous confirmons que pour établir les comptes annuels, il existe un système de contrôle interne organisé selon les directives du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

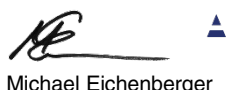
Ferax Treuhand AG



Emil Walt

*Expert-réviseur  
agrégé*

*Réviseur responsable*



Michael Eichenberger

*Réviseur  
agrégé*

# Comptes annuels

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

## ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication <sup>1)</sup>	2020	2019	Différence en %
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>707'231</b>	<b>655'655</b>	<b>8</b>
Placements de capitaux	4.1	705'978	653'863	
Immobilisations incorporelles	4.2	345	739	
Immobilisations corporelles	4.3	908	1'053	
<b>Actifs circulants</b>		<b>80'294</b>	<b>85'008</b>	<b>-6</b>
Comptes de régularisation	4.4	1'818	7'684	
Créances	4.4	40'656	28'691	
Liquidités	4.4	37'820	48'633	
<b>Total des actifs</b>		<b>787'525</b>	<b>740'663</b>	<b>6</b>

## PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication <sup>1)</sup>	2020	2019	Différence en %
<b>Fonds propres</b>		<b>241'433</b>	<b>195'682</b>	<b>23</b>
Réserves issues du bénéfice	Tableau de variation des fonds propres	241'433	195'682	
<b>Engagements</b>		<b>546'092</b>	<b>544'981</b>	<b>-</b>
Provisions techniques pour propre compte	4.5	297'262	322'947	
Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	52'400	51'900	
Provisions non techniques	4.7	605	662	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux <sup>2)</sup>	4.8	84'717	78'463	
Engagements	4.9	83'079	86'118	
Comptes de régularisation	4.9	28'029	4'891	
<b>Total des passifs</b>		<b>787'525</b>	<b>740'663</b>	<b>6</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:  
 - Principes de présentation des comptes  
 - Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation  
 - Explications

<sup>2)</sup> Les calculs des provisions pour les risques dans les placements de capitaux sont décrits à la [page 25](#)

Pour les années 2019 et 2020, le taux s'élève à 12 % des valeurs globales du cours des placements en capitaux.



# COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication <sup>1)</sup>	2020	2019	Différence en %
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>786'425</b>	<b>795'486</b>	<b>-1</b>
Primes		791'158	802'427	
Déductions sur produits		-3'753	-5'949	
Contributions du secteur public		-980	-993	
<b>Charges d'assurances</b>		<b>699'311</b>	<b>726'992</b>	<b>-4</b>
Prestations		785'699	790'144	
Participations aux coûts		-103'736	-101'904	
Autres dépenses pour les prestations		7'978	8'689	
Parts d'excédents Indemnité journalière		1'422	2'639	
Variation des provisions techniques pour propre compte	4.5	-25'685	-2'437	
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	500	8'000	
Compensation de risques		33'133	21'861	
<b>Résultat de l'assurance</b>		<b>87'114</b>	<b>68'494</b>	<b>27</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		<b>50'346</b>	<b>49'306</b>	<b>2</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	4.10	50'346	49'306	
<b>Ratio combiné</b>		<b>95,32 %</b>	<b>97,59 %</b>	<b>-2</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>		<b>134</b>	<b>406</b>	<b>-67</b>
Autres produits d'exploitation	4.11	2'119	2'268	
Autres charges d'exploitation	4.11	-1'985	-1'862	
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>11'776</b>	<b>53'911</b>	<b>-78</b>
Produits des placements de capitaux		43'500	70'450	
Charges des placements de capitaux		-25'470	-9'405	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	-6'254	-7'134	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>48'678</b>	<b>73'505</b>	<b>-34</b>
<b>Produit extraordinaire</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produit extraordinaire		-	-	
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>48'678</b>	<b>73'505</b>	<b>-34</b>
<b>Impôts</b>		<b>-2'927</b>	<b>-2'417</b>	<b>21</b>
Impôts		-2'927	-2'417	
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>45'750</b>	<b>71'088</b>	<b>-36</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication <sup>1)</sup>	2020	2019
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>45'750</b>	<b>71'088</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	4.2	394	348
Amortissements des immobilisations corporelles	4.3	495	482
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	-180	192
Variations des placements de capitaux <sup>2)</sup>	4.1	-9'521	-49'600
Variations des provisions techniques	4.5	-24'285	213
Modifications des provisions pour participations aux excédents	4.5	-1'400	-2'650
Variations des provisions pour fluctuations et provisions pour d'autres risques	4.6	500	8'000
Modifications des provisions non actuarielles	4.7	-57	-74
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	6'254	7'134
Variations des actifs de régularisation	4.4	5'866	-5'967
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-1'982	-724
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	-4'946	-308
Variations des autres créances	4.4	-4'857	164
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	4.9	-7'291	11'756
Variations des autres engagements	4.9	4'252	509
Variations des passifs de régularisation	4.9	23'138	-18'478
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>		<b>32'131</b>	<b>22'085</b>
Investissements dans des immobilisations incorporelles	4.2	-	-1'033
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-350	-729
Apport Global Custody <sup>3)</sup>	4.1	-35'000	-
Flux financiers provenant du Global Custody <sup>3)</sup>	4.1	-7'594	-9'858
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	4.2	-	1'152
Désinvestissements des immobilisations corporelles	4.3	-	19
Désinvestissements des placements en institutions LAMal <sup>3)</sup>	4.1	-	4
<b>Flux financiers provenant des investissements</b>		<b>-42'944</b>	<b>-10'445</b>
<b>Total des flux financiers</b>		<b>-10'813</b>	<b>11'640</b>
Liquidités au 1.1	4.4	48'633	36'993
Liquidités au 31.12	4.4	37'820	48'633
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-10'813</b>	<b>11'640</b>

<sup>1)</sup> Dans l'annexe à partir de la [page 20](#)

<sup>2)</sup> <sup>3)</sup> Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1.

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>3'563</b>	<b>105'676</b>	<b>15'355</b>	<b>124'594</b>
Variation du résultat	42	53'119	17'927	71'088
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>3'606</b>	<b>158'795</b>	<b>33'281</b>	<b>195'682</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>3'606</b>	<b>158'795</b>	<b>33'281</b>	<b>195'682</b>
Variation du résultat	66	32'320	13'365	45'750
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>3'672</b>	<b>191'115</b>	<b>46'646</b>	<b>241'433</b>

# Annexe aux comptes annuels

# 1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Indemnité journalière facultative LAMal		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Produits d'assurances</b>	<b>691'140</b>	<b>679'942</b>	<b>95'009</b>	<b>115'243</b>	<b>275</b>	<b>300</b>	<b>786'425</b>	<b>795'486</b>
Primes	692'130	681'321	98'753	120'806	275	300	791'158	802'427
Déductions sur produits	-9	-386	-3'743	-5'563	-	-	-3'753	-5'949
Contributions du secteur public	-980	-993	-	-	-	-	-980	-993
<b>Charges d'assurances</b>	<b>633'534</b>	<b>629'865</b>	<b>65'578</b>	<b>96'862</b>	<b>199</b>	<b>264</b>	<b>699'311</b>	<b>726'992</b>
Prestations	712'616	699'695	72'825	90'166	258	283	785'699	790'144
Participations aux coûts	-103'479	-101'608	-256	-296	-	-	-103'736	-101'904
Autres dépenses pour les prestations	7'788	8'469	190	221	-	-	7'978	8'689
Parts d'excédents Indemnité journalière	-	-	1'422	2'639	-	-	1'422	2'639
Variation des provisions techniques pour propre compte	-16'524	1'449	-9'102	-3'867	-59	-19	-25'685	-2'437
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	500	8'000	-	-	500	8'000
Compensation de risques	33'133	21'861	-	-	-	-	33'133	21'861
<b>Résultat de l'assurance</b>	<b>57'607</b>	<b>50'077</b>	<b>29'431</b>	<b>18'381</b>	<b>76</b>	<b>36</b>	<b>87'114</b>	<b>68'494</b>
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>30'163</b>	<b>25'137</b>	<b>20'171</b>	<b>24'158</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>50'346</b>	<b>49'306</b>
Frais d'exploitation pour propre compte	30'163	25'137	20'171	24'158	12	11	50'346	49'306
<b>Ratio combiné</b>	<b>96,03 %</b>	<b>96,33 %</b>	<b>90,25 %</b>	<b>105,01 %</b>	<b>76,72 %</b>	<b>91,67 %</b>	<b>95,32 %</b>	<b>97,59 %</b>
<b>Autre résultat d'exploitation</b>	<b>-1'414</b>	<b>-1'353</b>	<b>1'549</b>	<b>1'760</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>134</b>	<b>406</b>
Autres produits d'exploitation	456	410	1'663	1'858	-	-	2'119	2'268
Autres charges d'exploitation	-1'870	-1'763	-114	-98	-1	-1	-1'985	-1'862
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>6'290</b>	<b>29'532</b>	<b>5'483</b>	<b>24'361</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>11'776</b>	<b>53'911</b>
Produits des placements de capitaux	26'334	38'365	17'155	32'061	11	24	43'500	70'450
Charges des placements de capitaux	-14'523	-5'022	-10'941	-4'380	-6	-3	-25'470	-9'405
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-5'520	-3'812	-731	-3'320	-2	-2	-6'254	-7'134
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>32'320</b>	<b>53'119</b>	<b>16'292</b>	<b>20'344</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>48'678</b>	<b>73'505</b>
<b>Produit extraordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>32'320</b>	<b>53'119</b>	<b>16'292</b>	<b>20'344</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>48'678</b>	<b>73'505</b>
<b>Impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2'927</b>	<b>-2'417</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2'927</b>	<b>-2'417</b>
Impôts	-	-	-2'927	-2'417	-	-	-2'927	-2'417
<b>Résultat de l'entreprise</b>	<b>32'320</b>	<b>53'119</b>	<b>13'365</b>	<b>17'927</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>45'750</b>	<b>71'088</b>

## 2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41 en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC.

Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

## 3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

### ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identiques sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

### COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon la fortune liée/taux de change au 31.12.2020

EUR 1	CHF 1.081557
GBP 1	CHF 1.208316
USD 1	CHF 0.883950
JPY 100	CHF 0.856167

### PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisées dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement. À défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cash-flows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

### Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et d'autres immobilisations similaires sont des immobilisations libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

### Instruments dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

### Actions (participations au capital)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

### Actions immobilières

Les titres de participation (actions) de sociétés immobilières en font partie. Ils sont intégrés dans la catégorie Actions depuis le 31.12.2018.

### Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. Comme pour les obligations et les actions, l'évaluation est faite aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

### Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

### Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Placements dans des institutions LAMal	CHF
Volksapotheke Schaffhausen	3'950
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapotheke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
<b>Total</b>	<b>36'450</b>

### Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition, sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Secon AG figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 540'800.-. Secon AG est le fournisseur du logiciel pour assurances-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 18%.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences informatiques. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences informatiques: 3 ans

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles sont constituées en majorité d'équipements d'exploitation, de mobilier et de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier: 8 ans  
Matériel informatique: 3 ans

### Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque échéance de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, un calcul de la valeur réalisable est établi (test d'impairment). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec effet sur le compte de résultat, par le biais d'un amortissement exceptionnel, doit être réalisée.

## ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)

### Créances/Comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres, sont déclarées aux valeurs nominales et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant à hauteur de la compensation prévue des risques, des intérêts courus des placements de capitaux, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

### Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours.

Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

## PROVISIONS TECHNIQUES, AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES ET PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRES 4.5 À 4.7)

L'évaluation des positions selon les plans d'exploitation LAMal et LCA actuels est décrite ci-après.

## PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA.

Des provisions sont constituées pour les **provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal** et pour les **provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal**, pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clôture mais non encore décomptés. Elles sont calculées selon la méthode Best-Estimate. À titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année sont utilisés pour ce faire. La provision doit être ajustée à la hausse pour les éventuels grands sinistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément à la directive de l'OFSP, des **provisions de vieillissement** doivent être constituées pour

**l'indemnité journalière LAMal**. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. La valeur cible correspond au montant d'environ un volume annuel de primes.

### Provisions pour sinistres LCA

Les provisions pour les produits infirmiers sont constituées selon la méthode de couverture des besoins. Elles sont formées pour les sinistres qui se sont déjà produits à la date de référence, mais qui n'ont pas encore été décomptés. La provision minimale est calculée selon la méthode Chain-Ladder. Si de grands sinistres se produisent ou si l'on a connaissance de retards importants dans le traitement des justificatifs, la provision minimale doit être corrigée à la hausse.

Les provisions pour les produits d'indemnité journalière sont constituées selon la méthode de répartition des capitaux de couverture. Elles sont formées pour les cas de prestations dont la cause médicale est déjà effective, alors que les indemnités journalières seront versées en totalité ou en partie au cours d'années ultérieures.

### Provisions pour vieillissement LCA

Les produits Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision pour vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run Off).

### Provisions pour antisélection LCA

La provision pour antisélection couvre les effets possibles résultant d'une variation sous-optimale de l'effectif. Elle concerne les produits Mivita et Extra, dont les résultats des groupes d'âge les plus jeunes sont fortement affectés par les prestations dentaires. Pour le calcul de l'exigence minimale, on suppose que l'effectif des personnes subventionnées augmente de 35%, tandis que celui des personnes qui subventionnent diminue de 35%.

### Provisions pour participations aux excédents LCA

Les contrats d'indemnités journalières maladie peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat, en considérant que les bénéficiaires doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.



## PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)

### Provisions pour fluctuations LCA

Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits infirmiers dans la perspective des risques de paramètre, des risques aléatoires et des risques de pandémie. Des provisions pour fluctuations sont constituées pour les produits d'indemnité journalière dans la perspective des risques de paramètre et des risques aléatoires. La méthode de calcul se base sur les tests de solvabilité prescrits par les autorités de surveillance.

### Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA

Les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance servent à couvrir les autres risques qui ne sont pas directement imputables aux produits (absence d'économies d'échelle dans l'assurance complémentaire, hausse des coûts des soins, risque de fraude dans le traitement des prestations, risque de défaillance de l'exploitation de l'assurance, impondérables lors de l'introduction de nouveaux produits, autres risques inconnus).

## PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figurent dans ce poste. À la date de clôture, en font partie exclusivement les fonds réglementaires. Le poste est évalué à la date de clôture du bilan sur la base des sorties de liquidités.

## PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissoutes pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La provision se conforme à la méthode économique-financière (étude ALM) et observe un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la provision calculé en pour cent des valeurs du marché des placements de capitaux est déterminé selon le principe «Expected Shortfall» en prenant en considération les scénarios de crise selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui a une probabilité de 97,5% de ne pas être dépassé durant une année). La valeur du taux visé s'élève à 12% des valeurs des placements de capitaux, ratio de liquidités compris, inscrites au bilan. Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

## ENGAGEMENTS/COMPTE DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.9)

Les **engagements** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les dettes envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont déclarés à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des impôts directs prévus ainsi que des charges et produits qui doivent être délimités dans le temps.

## ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par les cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26 lesquels présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est indiquée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat.

À la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

## CAPITAL PROPRE

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de l'attribution du bénéfice 2020.

## 4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2020

Les pages suivantes présentent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

### 4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>103'762</b>	<b>30'701</b>	-	<b>156'228</b>	<b>357</b>	<b>4'126</b>	<b>295'173</b>	<b>41</b>	<b>295'214</b>
Bénéfices réalisés	496	3'116	-	2'402	-	106	6'120	-	6'120
Pertes réalisées	-107	-597	-	-75	-	-1'163	-1'942	-	-1'942
Plus-values non réalisées	3'666	4'491	-	16'073	581	-	24'811	-	24'811
Moins-values non réalisées	-898	-763	-	-607	-	-	-2'267	-	-2'267
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'566	937	-	3'357	-	-37	5'822	-	5'822
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-12	-64	-	-35	-	-641	-752	-	-752
Désinvestissements	-	-	-	-	-	-	-	-4	-4
Variations des intérêts courus/impôts à la source	1	-	-	-	-	-	1	-	1
Transactions (transferts)	-2'242	-8'250	-	2'307	-	8'184	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>106'232</b>	<b>29'571</b>	-	<b>179'650</b>	<b>938</b>	<b>10'575</b>	<b>326'966</b>	<b>36</b>	<b>327'002</b>

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>106'232</b>	<b>29'571</b>	-	<b>179'650</b>	<b>938</b>	<b>10'575</b>	<b>326'966</b>	<b>36</b>	<b>327'002</b>
Bénéfices réalisés	557	1'277	-	538	-	2'206	4'578	-	4'578
Pertes réalisées	-538	-2'363	-	-3'223	-	-148	-6'273	-	-6'273
Plus-values non réalisées	1'900	2'220	-	12'201	-222	-	16'099	-	16'099
Moins-values non réalisées	-3'056	-1'615	-	-2'717	-	-	-7'387	-	-7'387
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'426	1'084	-	3'221	-	-63	5'667	-	5'667
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-25	-87	-	-44	-	-633	-790	-	-790
Investissements	-	3'058	-	-3'058	-	35'000	35'000	-	35'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-872	-	-	-	-	-	-872	-	-872
Transactions (transferts)	-678	3'306	-	39'234	-	-41'863	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>104'946</b>	<b>36'452</b>	-	<b>225'800</b>	<b>716</b>	<b>5'073</b>	<b>372'988</b>	<b>36</b>	<b>373'025</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>65'703</b>	<b>24'270</b>	-	<b>190'418</b>	<b>17</b>	<b>18'247</b>	<b>298'654</b>	<b>541</b>	<b>299'195</b>	<b>594'409</b>
Bénéfices réalisés	557	1'495	-	1'778	-	284	4'114	-	4'114	10'234
Pertes réalisées	-216	-1'040	-	-182	-	-548	-1'986	-	-1'986	-3'928
Plus-values non réalisées	642	5'919	-	16'005	39	-	22'606	-	22'606	47'417
Moins-values non réalisées	-779	-264	-	-720	-	-	-1'763	-	-1'763	-4'031
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	759	723	-	3'854	-	4	5'341	-	5'341	11'163
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-31	-19	-	-15	-	-487	-553	-	-553	-1'305
Désinvestissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-93	-	-	-	-	-	-93	-	-93	-92
Transactions (transferts)	1'909	-4'294	-	3'620	-	-1'236	-	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>68'451</b>	<b>26'790</b>	-	<b>214'759</b>	<b>56</b>	<b>16'264</b>	<b>326'320</b>	<b>541</b>	<b>326'861</b>	<b>653'863</b>

Chiffres indiqués en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>68'451</b>	<b>26'790</b>	-	<b>214'759</b>	<b>56</b>	<b>16'264</b>	<b>326'320</b>	<b>541</b>	<b>326'861</b>	<b>653'863</b>
Bénéfices réalisés	24	317	-	1'337	-	506	2'185	-	2'185	6'763
Pertes réalisées	-189	-1'341	-	-1'983	-	-692	-4'204	-	-4'204	-10'477
Plus-values non réalisées	128	3'365	-	7'188	-56	-	10'624	-	10'624	26'723
Moins-values non réalisées	-556	-1'240	-	-4'302	-2	-	-6'101	-	-6'101	-13'488
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	612	744	-	3'049	-	-59	4'346	-	4'346	10'013
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-3	-15	-	-45	-	-480	-543	-	-543	-1'333
Investissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35'000
Variations des intérêts courus/impôts à la source	-215	-	-	-	-	-	-215	-	-215	-1'087
Transactions (transferts)	-2'397	1'791	-	3'801	-	-3'195	-	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>65'855</b>	<b>30'412</b>	-	<b>223'804</b>	<b>-2</b>	<b>12'345</b>	<b>332'412</b>	<b>541</b>	<b>332'953</b>	<b>705'978</b>

## DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.20	Valeur de marché passive 31.12.20	Valeur de marché active 31.12.19	Valeur de marché passive 31.12.19
Opérations de change à terme LAMal	26'540	25'824	32'048	31'110
Opérations de change à terme LCA	2'972	2'974	4'497	4'441
<b>Total des opérations de change à terme</b>	<b>29'512</b>	<b>28'798</b>	<b>36'545</b>	<b>35'551</b>

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

## 4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
État au 1.1.2019	7'693	444	8'137
Afflux	77	956	1'033
Sorties	-1'151	-1	-1'152

<b>État au 31.12.2019</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------

<b>Amortissements cumulés</b>			
État au 1.1.2019	6'488	444	6'932
Amortissements	414	319	733
Dissolution d'amortissement par des sorties	-384	-1	-385

<b>État au 31.12.2019</b>	<b>6'518</b>	<b>762</b>	<b>7'280</b>
---------------------------	--------------	------------	--------------

<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>101</b>	<b>637</b>	<b>739</b>
-------------------------------------	------------	------------	------------

<b>Valeurs d'acquisition</b>			
État au 1.1.2020	6'619	1'399	8'018
Afflux	-	-	-
Sorties	-	-	-

<b>État au 31.12.2020</b>	<b>6'619</b>	<b>1'399</b>	<b>8'018</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------

<b>Amortissements cumulés</b>			
État au 1.1.2020	6'518	762	7'280
Amortissements	75	319	394
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-

<b>État au 31.12.2020</b>	<b>6'593</b>	<b>1'081</b>	<b>7'674</b>
---------------------------	--------------	--------------	--------------

<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>26</b>	<b>319</b>	<b>345</b>
-------------------------------------	-----------	------------	------------

## 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Équipements	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
État au 1.1.2019	1'323	1'974	1'434	4'731
Afflux	162	-	567	729
Sorties	-	-	-19	-19
<b>État au 31.12.2019</b>	<b>1'485</b>	<b>1'974</b>	<b>1'982</b>	<b>5'441</b>

<b>Amortissements cumulés</b>				
État au 1.1.2019	962	1'700	1'244	3'906
Amortissements	108	76	316	500
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-18	-18
<b>État au 31.12.2019</b>	<b>1'070</b>	<b>1'776</b>	<b>1'542</b>	<b>4'388</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>415</b>	<b>198</b>	<b>441</b>	<b>1'053</b>

<b>Valeurs d'acquisition</b>				
État au 1.1.2020	1'485	1'974	1'982	5'441
Afflux	226	-	124	350
Sorties	-14	-	-	-14
<b>État au 31.12.2020</b>	<b>1'697</b>	<b>1'974</b>	<b>2'106</b>	<b>5'777</b>

<b>Amortissements cumulés</b>				
État au 1.1.2020	1'070	1'776	1'542	4'388
Amortissements	126	76	293	495
Dissolution d'amortissement par des sorties	-14	-	-	-14
<b>État au 31.12.2020</b>	<b>1'182</b>	<b>1'852</b>	<b>1'835</b>	<b>4'869</b>
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>514</b>	<b>122</b>	<b>271</b>	<b>908</b>

## 4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF l'000	2020	2019
Créance au titre de la compensation des risques	-	6'000
Comptes de régularisation	1'818	1'684
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>1'818</b>	<b>7'684</b>
Créances sur les preneurs d'assurance LAMal	36'533	34'564
Créances sur les preneurs d'assurance LCA	300	288
<b>Créances auprès des preneurs d'assurance</b>	<b>36'834</b>	<b>34'852</b>
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LAMal	-7'816	-7'994
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LCA	-102	-104
<b>Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance</b>	<b>-7'918</b>	<b>-8'098</b>
Créances envers des organismes publics	4'318	2'875
Créances envers la Confédération (test COVID) <sup>1)</sup>	3'503	-
Autres créances <sup>2) 3)</sup>	3'919	-938
<b>Autres créances</b>	<b>11'740</b>	<b>1'937</b>
<b>Total des créances</b>	<b>40'656</b>	<b>28'691</b>
Liquidités auprès des CFF <sup>2)</sup>	-	169
Compte courant bancaire	493	11'663
Comptes postaux	37'317	36'793
Caisses	10	8
<b>Total des liquidités</b>	<b>37'820</b>	<b>48'633</b>
<b>Total des actifs circulants</b>	<b>80'294</b>	<b>85'008</b>

<sup>1)</sup> Les coûts des tests du Covid-19 qui seront pris en charge par la Confédération pour l'exercice 2020 s'élèvent à kCHF 4'535. Sur ce montant, kCHF 3'503 représentaient des créances impayées envers la Confédération au 31.12.2020.

<sup>2)</sup> Le compte Liquidités auprès des CFF d'un montant de KCHF 3'082 au 31.12.2020 a été transféré dans les autres créances.

<sup>3)</sup> Les créances ayant caractère d'engagement au titre des actes de défaut de biens envers les organes exécutifs cantonaux ont été transférées des autres créances dans les autres engagements.

## 4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal <sup>1)</sup>	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal <sup>2)</sup>	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal <sup>3)</sup>	Provisions pour sinistres LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour vieillissement LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour antisélection LCA <sup>4)</sup>	Provisions pour participations aux excédents LCA <sup>5)</sup>	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>79</b>	<b>325</b>	<b>136'075</b>	<b>37'309</b>	<b>119'680</b>	<b>27'165</b>	<b>4'750</b>	<b>325'383</b>
Constitution	6	-	2'533	1'504	73	500	1'000	5'616
Dissolution	-	-25	-1'084	-2'995	-	-299	-3'650	-8'053
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>85</b>	<b>300</b>	<b>137'524</b>	<b>35'818</b>	<b>119'753</b>	<b>27'367</b>	<b>2'100</b>	<b>322'947</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>85</b>	<b>300</b>	<b>137'524</b>	<b>35'818</b>	<b>119'753</b>	<b>27'367</b>	<b>2'100</b>	<b>322'947</b>
Constitution	-	-	269	172	-	-	-	441
Dissolution	-35	-24	-16'793	-6'591	-470	-813	-1'400	-26'126
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>50</b>	<b>276</b>	<b>121'000</b>	<b>29'399</b>	<b>119'283</b>	<b>26'554</b>	<b>700</b>	<b>297'262</b>

<sup>1)</sup> Au 31.12.2020, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 19,4 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

<sup>2)</sup> Le montant des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal se conforme aux exigences de l'OFSP.

<sup>3)</sup> Au 31.12.2020, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal déduit selon la méthode Chain-Ladder s'élève à 19,9 % des prestations versées.

<sup>5)</sup> Le montant des participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

## 4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF l'000	Provisions pour fluctuations	Prov. autres risques	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>23'900</b>	<b>20'000</b>	<b>43'900</b>
Constitution	8'000	-	8'000
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>31'900</b>	<b>20'000</b>	<b>51'900</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>31'900</b>	<b>20'000</b>	<b>51'900</b>
Constitution <sup>1)</sup>	17'125	-	17'125
Dissolution <sup>1)</sup>	-16'625	-	-16'625
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>32'400</b>	<b>20'000</b>	<b>52'400</b>

Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

<sup>1)</sup> La provision pour fluctuations est désormais affectée à tous les produits de l'assurance complémentaire. Jusqu'à présent, elle n'était imputée qu'aux produits stationnaires. Le transfert dans une perspective brute entraîne la dissolution des provisions sur les produits stationnaires laquelle est cependant compensée par la constitution sur les produits restants.

## 4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>369</b>	<b>367</b>	<b>736</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-71	-3	-74
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>298</b>	<b>364</b>	<b>662</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>298</b>	<b>364</b>	<b>662</b>
Constitution	-	-	-
Utilisation	-26	-31	-57
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>272</b>	<b>333</b>	<b>605</b>

Parmi les provisions non techniques figurent les postes suivants:

- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF



## 4.8 PROVISIONS POUR RISQUES DE PLACEMENT

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
<b>Total du bilan au 1.1.2019</b>	<b>35'426</b>	<b>35'904</b>	<b>71'329</b>
Constitution	3'815	3'320	7'134
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2019</b>	<b>39'240</b>	<b>39'223</b>	<b>78'463</b>
<b>Total du bilan au 1.1.2020</b>	<b>39'240</b>	<b>39'223</b>	<b>78'463</b>
Constitution	5'523	731	6'254
Dissolution	-	-	-
<b>Total du bilan au 31.12.2020</b>	<b>44'763</b>	<b>39'954</b>	<b>84'717</b>

Le niveau du taux recherché est de 12 % des valeurs de marché des placements, y compris le taux de liquidités.

## 4.9 ENGAGEMENTS/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2020	2019
Engagements envers les preneurs d'assurance LAMal	511	819
Engagements envers les preneurs d'assurance LCA	329	442
Engagements envers l'indemnité journalière collective LCA	97	1'289
Engagements envers les prestataires de soins LAMal	4'209	25'398
Engagements envers les prestataires de soins LCA	47	936
Engagements assurances LCA négociées	-	5
Engagements agents et intermédiaires LAMal	1	3
Engagements agents et intermédiaires LCA	22	18
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	61'777	46'106
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	5'761	5'029
<b>Total des engagements provenant des opérations d'assurance</b>	<b>72'754</b>	<b>80'045</b>
Engagements envers les fournisseurs + autres <sup>1)</sup>	10'325	6'073
<b>Total des autres engagements</b>	<b>10'325</b>	<b>6'073</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>83'079</b>	<b>86'118</b>
Provisions pour compensation des risques	22'894	-
Provisions pour impôts	2'390	2'122
Passifs transitoires	2'746	2'769
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>28'029</b>	<b>4'891</b>

<sup>1)</sup> Les créances ayant caractère d'engagement au titre des actes de défaut de biens envers les organes exécutifs cantonaux ont été transférées des autres créances dans les autres engagements.

## 4.10 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2020	2019
Charges de personnel	25'799	25'323
Charges de marketing et communication	6'184	5'337
Charges informatiques	10'730	9'764
Autres charges administratives <sup>1)</sup>	6'744	6'883
Amortissements	889	1'999
<b>Total des frais d'exploitation pour propre compte</b>	<b>50'346</b>	<b>49'306</b>

<sup>1)</sup> Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives

## 4.11 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2020	2019
Autres produits d'exploitation <sup>1)</sup>	2'119	2'268
Autres charges d'exploitation <sup>2)</sup>	-1'985	-1'862
<b>Total autre résultat d'exploitation</b>	<b>134</b>	<b>406</b>

<sup>1)</sup> Produit des intérêts moratoires au titre des résultats de poursuites et produits des produits d'assurance complémentaire, pour lesquels Atupri n'est pas la porteuse de risque.

<sup>2)</sup> Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

## 4.12 AUTRES MENTIONS

### PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée, mais sans tenir compte des placements dans des institutions LAMal.

LCA = tous les placements de capitaux, mais toutefois sans tenir compte des participations à des institutions à hauteur de KCHF 541 (voir Explications, chiffre 4.1), font partie de la fortune liée.

### INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture prévu de l'institution de prévoyance Atupri s'élève vraisemblablement à 107,6 % au 31.12.2020 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucun engagement supplémentaire ne sont prévus.

### CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel – Type de contrat Chiffres indiqués en CHF 1'000	Durée jusque	2021	2022	2023	2024 ss	Total
Appway AG – plate-forme de processus	31.12.2022	220	220	-	-	440
Commune bourgeoise, Berne – contrat de bail Berne	31.01.2022	536	45	-	-	581
Swisscom (Suisse) SA	31.08.2023	700	700	467	-	1'867
TailorIT	30.06.2023	1'500	1'500	750	-	3'750
Canon (Suisse) SA	31.12.2024	85	85	85	85	340
Frama Suisse AG	30.11.2022	13	12	-	-	25
Wincasa AG, Berne – contrat de bail Seilerstrasse Berne	31.05.2023	50	50	21	-	121
Wincasa SA, Lausanne – contrat de bail Lausanne	31.12.2021	81	-	-	-	81
Wincasa AG, Zurich – contrat de bail Oerlikon	31.12.2026	818	818	823	823	3'282

Le contrat HDI-Gerling Industrie Versicherung AG, Zurich – Assurance-accidents professionnels d'une durée jusqu'au 31.12.2021 a été prématurément résilié au 31.12.2020.

### ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 22 avril 2021, aucun événement essentiel ne s'est produit après la date de clôture des comptes.

### HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2020	2019
Prestations de révision	119	122
Autres prestations de services	-	-
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>122</b>

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Secon AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Secon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont signé pour l'année 2020 un code de l'honneur et rendu public l'ensemble de leurs mandats. Il n'en résulte pas de transactions importantes avec des parties liées.